



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 21 Septembre 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Golfech, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D7-1-1-150

OBJET : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (DM N°2-2021)

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (pouvoir donné à M. Renaud)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard (pouvoir donné à M. Martinat) : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE : M. BERTHET Christian
Commune de MERLES : M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian (pouvoir donné à M. Baylet)
Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel
: Mme BRU Laetitia
: M. GROUSSOU Bernard
: Mme LAROUSSINIE Francine
: Mme LECORRE Christiane
: M. LOPES Ernest
: Mme PERE Catherine
: M. ZANIN Daniel
: Mme DUBOIS Corinne
: Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
: M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de SISTELS : M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura : Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2021D7-1-1-150

OBJET : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (DM N°2-2021)

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements ;

Vu l'article L.263-8 du Code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret 97-175 du 20 Février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Pour rappel, les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des crédits de paiement de l'année.

Compte tenu de l'avancée des projets en cours, il est proposé de modifier le montant des autorisations de programme et la ventilation des crédits de paiement, comme détaillés en annexe.

Le Président propose :

- d'approuver les modifications apportées aux autorisations de programme,
- d'acter l'ensemble des crédits de paiement ouverts pour ces opérations,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter les modifications apportées aux autorisations de programme,
- d'acter l'ensemble des crédits de paiement ouvert pour ces opérations,

Fait à Valence d'Agen, le 27 septembre 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 30 septembre 2021

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 05 OCT. 2021

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le 05 OCT. 2021

AR PRÉFECTURE**MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
(DM N°2-2021)**

Numéro de l'acte : 2021D7_1_1_150

Date de la décision : 27/09/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210927-2021D7_1_1_150-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 05/10/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires / débat d'orientations budgétaires

Document : [99_DE-082-248200016-20210927-2021D7_1_1_150-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 05/10/2021 10:06:18

Date d'envoi de l'acte : 05/10/2021 10:08:08

Date de réception de l'AR : 05/10/2021 10:19:02